

Périgueux, le 9 avril 2020

Communiqué de presse

Mise à disposition du laboratoire départemental d'analyse et de recherche pour les tests COVID-19

Monsieur le préfet a signé ce jour deux arrêtés d'autorisation de mise à disposition du laboratoire départemental d'analyse et de recherche pour le Centre Hospitalier de Périgueux et pour le laboratoire Novabio afin de leur sous-traiter des analyses de tests COVID19.

Le préfet de la Dordogne se félicite de la concrétisation de cette collaboration tripartite afin d'améliorer la capacité d'analyse de ces tests dans le département.

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38
Port : 06 22 64 43 84
Mél : pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 avenue Paul-Louis Courier
24024 Périgueux Cedex

